



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(HAUTE-VIENNE)

Décision du Président
Accusé de réception en préfecture
N° 2020-00003
087-248719353-20200410-DEC2020-00003-
AR
Date de télétransmission : 10/04/2020
Date de réception préfecture : 10/04/2020

Marché n° 2020-00003 relatif à : la mission de contrôle technique pour la rénovation et la mise en accessibilité de l'école de musique intercommunale

Le Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-9,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R 2122-8,

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

DECIDE

ARTICLE 1 - Le marché n°2020-00003 relatif à la mission de contrôle technique pour la rénovation et la mise en accessibilité de l'école de musique intercommunale est attribuée à l'entreprise APAVE, domiciliée 15 rue Léon SERPOLLET – 87 280 Limoges, pour un montant de 2 440€ HT, en application des prix unitaires et forfaitaires définis dans sa décomposition de prix.

ARTICLE 2 – La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de Communes et sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes.

ARTICLE 3 – Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait à Eymoutiers, le 10/04/2020

Le Président
Jean Pierre FAYE
Le Président

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS